

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

Dans le cadre des dispositions de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, la commune organise une concertation avec le public, sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire communal du vendredi 05 janvier au jeudi 25 janvier 2024 aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi après-midi au samedi midi de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30) avec la mise à disposition au public des pièces permettant la compréhension de la localisation des zones EnR, ainsi que d'un registre de recueil des observations du public.

- Deux permanences publiques par Monsieur Roger VOLAT – Adjoint se tiendront à l'Hôtel de Ville :

Vendredi 05 janvier 2024 de 09h00 à 12h00

Mardi 16 janvier 2024 de 09h00 à 12h00

- L'organisation d'une consultation par voie électronique.
<https://www.ville-saint-pourcain-sur-sioule.com/actualite/>
- Retour des observations par mail : *contact@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com*
ou par d'un courrier adressé à :
Monsieur Le Maire 11, Place Maréchal Foch 03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule

Le bilan de la concertation sera intégré à la délibération proposée lors d'une prochaine séance de Conseil municipal.